

Traduction du STTP

**Procès-verbal de la réunion ordinaire  
du conseil municipal  
tenue le lundi 28 avril 2014**

Résolution n° 2014-215(a) : Proposé par le conseiller Bain, appuyé par le conseiller Mendicino

**ATTENDU QUE** la Ville de North Bay est d'avis que Postes Canada et les services qu'elle offre, dont la livraison du courrier à domicile, font partie intégrante de la vie de tous les citoyens de la ville de North Bay;

**ATTENDU QUE** les bureaux de poste et les services qu'ils offrent dans les collectivités de petite taille, rurales et nordiques font partie de notre mode de vie et sont essentiels au bien-être socioéconomique de nos collectivités;

**ATTENDU QUE** les municipalités du Canada ont un intérêt financier direct à l'égard de la sécurité et de la stabilité du service postal du pays, qui leur fournit un moyen sûr de communiquer avec leurs contribuables et la certitude de pouvoir obtenir à temps le paiement des impôts et des autres frais;

**ATTENDU QUE** Postes Canada, une société d'État qui a toujours été rentable, a annoncé son intention d'éliminer la livraison du courrier à domicile au Canada, ce qui risque de compromettre la stabilité du service postal canadien, la certitude des communications et des moyens de paiement et la fiabilité des transactions commerciales;

**ATTENDU QUE** la Ville de North Bay reconnaît l'importance grandissante de l'accessibilité compte tenu du nombre croissant de sa population de personnes âgées, et de ce fait, reconnaît l'importance de la livraison à domicile pour différents segments de sa population;

**ATTENDU QUE** les hivers à North Bay sont souvent plus rigoureux qu'ailleurs au pays et, par conséquent, les boîtes postales communautaires sont moins accessibles que dans d'autres villes, ce qui accentue encore davantage l'importance de la livraison à domicile dans notre collectivité;

**ATTENDU QUE** ce changement fondamental visant le système de communications du Canada est sans précédent dans les pays du G7 et qu'il a été annoncé en l'absence d'une consultation sérieuse auprès des municipalités, de la clientèle de Postes Canada et des travailleuses et travailleurs des postes;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la Ville de North Bay demande au gouvernement fédéral d'ordonner à Postes Canada de maintenir les niveaux actuels de service

dans les collectivités de petites taille, rurales et nordiques et de maintenir le service de livraison à domicile au Canada;

**QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QU'**une copie de la présente résolution soit envoyée à l'honorable Stephen Harper, premier ministre du Canada, à l'honorable Lisa Raitt, ministre des Transports, et à Jay Aspin, député fédéral de la circonscription Nipissing-Temiskaming;

**QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QU'**une copie de la présente résolution soit envoyée à la fédération des municipalités du nord de l'Ontario, à l'association des municipalités de l'Ontario, à la Fédération canadienne des municipalités, et à Jay Aspin, député fédéral de la circonscription Nipissing-Temiskaming pour qu'ils appuient et adoptent la motion.

Le maire McDonald a déclaré un conflit d'intérêt étant donné que son gendre travaille à Postes Canada.

La motion est adoptée telle qu'elle a été modifiée.

Résolution n° 2014-215(b) : Proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Koziol :

Que la motion soit modifiée en insérant après « de maintenir le service de livraison à domicile au Canada » les mots suivants : « et consulte le STTP pour trouver des solutions rentables en diversifiant ses services ».

Le maire McDonald a déclaré un conflit d'intérêt étant donné que son gendre travaille à Postes Canada.

Résultat du vote (à la demande du conseiller Bain)

En faveur : Conseillers Bain, Maroosis, Vaillancourt, King, Campbell, Koziol, Mayne, Mendicino, maire adjoint Vrebosch

Contre : Aucun

« Motion adoptée »